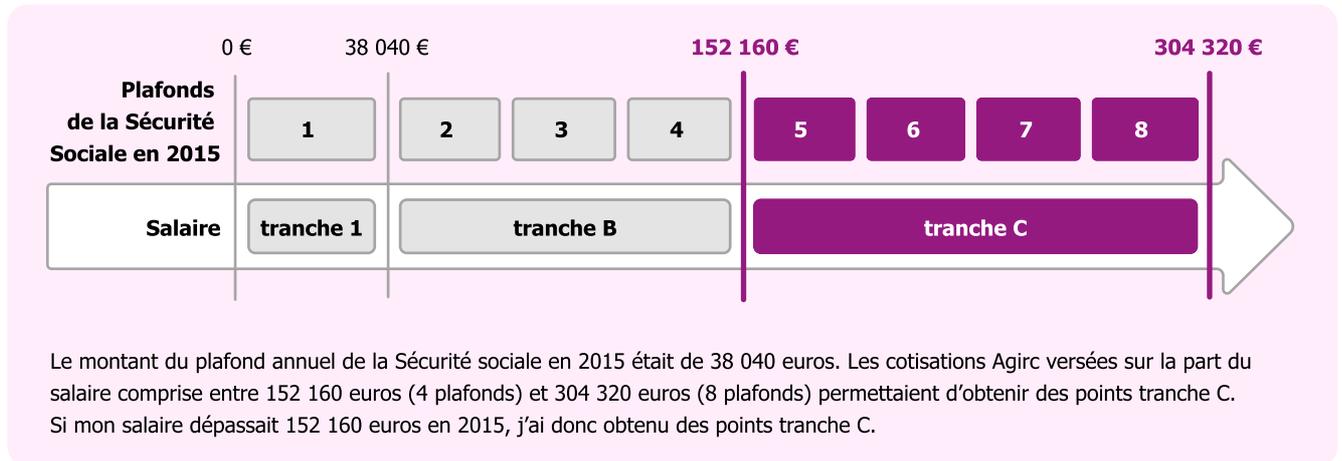


Décrypter ▶ La retraite complémentaire Agirc tranche C

À quoi correspond ma retraite tranche C ?

Si j'ai été cadre et si j'ai perçu un salaire supérieur à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale, j'ai obtenu des points Agirc tranche C. Dans le régime Agirc, la tranche C correspondait à la fraction du salaire des cadres comprise entre 4 et 8 plafonds de la Sécurité sociale.



- **Avant 2016**

Les cadres ne cotisaient pas sur la tranche C pour financer l'attribution de la retraite complémentaire avant 67 ans. C'est pourquoi, la retraite tranche C – correspondant aux points Agirc obtenus avant 2016 sur la tranche C – est versée avec une minoration définitive avant l'âge de 67 ans.

Pour plus d'explications, je me reporte à la page suivante.

- **À partir de 2016**

Les cadres ont également cotisé sur la tranche C de leurs salaires pour financer l'attribution de la retraite complémentaire avant 67 ans. Ainsi, les points tranche C à partir de 2016 sont versés dans les mêmes conditions que les points Agirc-Arrco hors tranche C.

- **À partir de 2019**

Le 1er janvier 2019, le régime Agirc a fusionné avec celui de l'Arrco. Il n'y a plus de différence entre le statut cadre et le statut non-cadre et les tranches B et C. Tous les salariés cotisent sur la tranche 1 (1 plafond de Sécurité sociale) et sur la tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds).

Combien ai-je obtenu de points tranche C ?

Pour le savoir :

1. je me connecte à mon espace personnel Agirc-Arrco ;
2. je clique sur le menu : « Ma carrière » puis « Mon relevé de points Agirc-Arrco » ;
3. je télécharge mon relevé de points Agirc-Arrco.

Sur mon relevé de points Agirc-Arrco :

- avant 2016, mes points tranche C sont indiqués entre parenthèses ;
- à partir de 2016, mes points correspondant aux cotisations prélevées au-dessus de 4 plafonds sont comptabilisés et cumulés avec tous mes points Agirc-Arrco. Par conséquent, le terme tranche C ne figure plus sur mon relevé de points.

Veillez consulter la page suivante →



Comment est calculée ma retraite tranche C avant 2016 ?

• Avant 67 ans

Le montant de ma retraite tranche C avec minoration définitive correspond au :

$$\text{Nombre de points tranche C} \times \text{Valeur du point Agirc-Arrco} \times \text{Coefficient d'anticipation pour âge} = \text{Montant brut annuel de la retraite tranche C (1)}$$

① Je consulte le tableau « **coefficients d'anticipation pour âge** » pour connaître le coefficient qui sera appliqué sur mes points tranche C obtenus avant 2016.

• À 67 ans

Le montant de ma retraite tranche C à partir de 67 ans correspond au :

$$\text{Nombre de points tranche C} \times \text{Valeur du point Agirc-Arrco} = \text{Montant brut annuel de la retraite tranche C (1)}$$

Comment remplir le formulaire :

"Demande de retraite complémentaire Agirc-Arrco tranche C - Droits à retraite complémentaire constitués avant le 1er janvier 2016" ?

Je dois compléter le formulaire « **Demande de retraite complémentaire Agirc-Arrco tranche C - Droits à retraite complémentaire constitués avant le 1er janvier 2016** », joint à ce courrier.

1 Je coche la case correspondante à mon choix de départ.

- **Si je coche la case « Vous avez moins de 67 ans et vous voulez obtenir votre retraite tranche C en même temps que votre retraite Agirc-Arrco » :**
une autorisation de minoration mentionnant le coefficient d'anticipation pour âge (taux de minoration) me sera envoyée. Ce coefficient s'appliquera uniquement sur mes points tranche C.
- **Si je coche la case « À l'âge de la retraite sans condition de durée d'assurance (67 ans) » :**
ma retraite tranche C me sera versée automatiquement à mes 67 ans sans que j'aie à faire une nouvelle demande de retraite.
- **Si je coche la case « Inaptitude au travail, ancien déporté ou interné, ancien combattant ou prisonnier de guerre » :**
dans ce cas, ma retraite tranche C me sera versée sans minoration en même temps que ma retraite Agirc-Arrco.

2 Je date et signe le formulaire.

① Pour plus d'informations sur la tranche C, je consulte le site www.agirc-arrco.fr.
Pour m'accompagner dans mes démarches, je peux, à tout moment, prendre un rendez-vous avec un conseiller retraite.

(1) Des majorations pour enfants peuvent s'ajouter.



Tableau des coefficients d'anticipation pour âge

En cas de départ en retraite avant 67 ans, un coefficient d'anticipation s'applique définitivement aux points de retraite complémentaire tranche C acquis avant 2016.

Ce coefficient est déterminé en fonction de l'âge atteint à la date du départ en retraite. Le tableau suivant liste les coefficients selon l'âge, ceux-ci évoluent par palier de 3 mois.

Par exemple : si j'ai 63 ans et 11 mois à la date de mon départ à la retraite, le coefficient retenu est celui correspondant à l'âge de 63 ans et 9 mois, soit 0,8675.

Âge atteint à la date d'effet de la retraite Agirc-Arrco	Coefficient d'anticipation	Soit un taux de minoration de	Pourcentage de la retraite définitivement versée
66 ans et 9 mois	0,99	1 %	99 % de votre retraite
66 ans et 6 mois	0,98	2 %	98 % de votre retraite
66 ans et 3 mois	0,97	3 %	97 % de votre retraite
66 ans	0,96	4 %	96 % de votre retraite
65 ans et 9 mois	0,95	5 %	95 % de votre retraite
65 ans et 6 mois	0,94	6 %	94 % de votre retraite
65 ans et 3 mois	0,93	7 %	93 % de votre retraite
65 ans	0,92	8 %	92 % de votre retraite
64 ans et 9 mois	0,91	9 %	91 % de votre retraite
64 ans et 6 mois	0,9	10 %	90 % de votre retraite
64 ans et 3 mois	0,89	11 %	89 % de votre retraite
64 ans	0,88	12 %	88 % de votre retraite
63 ans et 9 mois	0,8675	13,25 %	86,75 % de votre retraite
63 ans et 6 mois	0,855	14,5 %	85,5 % de votre retraite
63 ans et 3 mois	0,8425	15,75 %	84,25 % de votre retraite
63 ans	0,83	17 %	83 % de votre retraite
62 ans et 9 mois	0,8175	18,25 %	81,75 % de votre retraite
62 ans et 6 mois	0,805	19,5 %	80,5 % de votre retraite
62 ans et 3 mois	0,7925	20,75 %	79,25 % de votre retraite
62 ans	0,78	22 %	78 % de votre retraite
61 ans et 9 mois	0,7625	23,75 %	76,5 % de votre retraite
61 ans et 6 mois	0,745	25,5 %	74,5 % de votre retraite
61 ans et 3 mois	0,7275	27,25 %	72,75 % de votre retraite
61 ans	0,71	29 %	71 % de votre retraite

Veuillez consulter la page suivante →



Tableau des coefficients d'anticipation pour âge (suite et fin)

Âge atteint à la date d'effet de la retraite Agirc-Arrco	Coefficient d'anticipation	Soit un taux de minoration de	Pourcentage de la retraite définitivement versée
60 ans et 9 mois	0,6925	30,75 %	69,25 % de votre retraite
60 ans et 6 mois	0,675	32,5 %	67,5 % de votre retraite
60 ans et 3 mois	0,6575	34,25 %	65,75 % de votre retraite
60 ans	0,64	36 %	64 % de votre retraite
59 ans et 9 mois	0,6225	37,75 %	62,25 % de votre retraite
59 ans et 6 mois	0,605	39,5 %	60,5 % de votre retraite
59 ans et 3 mois	0,5875	41,25 %	58,75 % de votre retraite
59 ans	0,57	43 %	57 % de votre retraite
58 ans et 9 mois	0,5525	44,75 %	55,25 % de votre retraite
58 ans et 6 mois	0,535	46,5 %	53,5 % de votre retraite
58 ans et 3 mois	0,5175	48,25 %	51,75 % de votre retraite
58 ans	0,5	50 %	50 % de votre retraite
57 ans et 9 mois	0,4825	51,75 %	48,25 % de votre retraite
57 ans et 6 mois	0,465	53,5 %	46,5 % de votre retraite
57 ans et 3 mois	0,4475	55,25 %	44,75 % de votre retraite
57 ans	0,43	57 %	43 % de votre retraite

000X000000001012203 XXXXXXXXXXXX203 XXXXXXXXXXXX203 00000000 0000

